

PROCURATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le(a) soussigné(e)
demeurant à
propriétaire de actions nominatives/au porteur (*) de LUXEMPART S.A.,
déclare constituer pour mandataire spécial (**), avec droit de substitution,
Madame/ Monsieur
demeurant à

à l'effet de le/la représenter à l'**Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Luxempart S.A.**, qui se tiendra au siège, 12 rue Léon Laval à Leudelange, **lundi le 30 avril 2018**, à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du «Rapport de gestion sur les comptes consolidés» de l'exercice 2017

2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises

3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2017

3.1 Approbation des comptes sociaux de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2017 qui clôturent avec un résultat de € 238 millions.

pour		contre		abstention	
------	--	--------	--	------------	--

3.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2017 qui affichent un résultat net consolidé de € 366 millions et un résultat net global consolidé de € 176 millions.

pour		contre		abstention	
------	--	--------	--	------------	--

4. Affectation du résultat de l'exercice 2017

4.1 La somme de € 264.992.920 est à la disposition de l'Assemblée générale.

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'affecter le résultat disponible de la manière suivante :

L'affectation suivante est proposée :

Aux actionnaires, au titre de dividende (23.913.594 – 3.847.920 = 20.065.674 actions x € 1,34)	26.888.003*
Transfert de l'impôt sur la fortune de l'exercice 2010 Du poste « Réserve pour impôt sur la fortune imputé »	-1.420.000
Transfert du montant prélevé de l'impôt sur la fortune de l'exercice Au poste « Autres réserves »	1.420.000
Au poste « Autres réserves »	208.104.917
Au poste « Résultat reporté »	30.000.000
TOTAL	264.992.920

* Sous réserve d'un nombre d'actions en circulation inchangé

pour

contre

abstention

5. Nominations statutaires

5.1 Proposition de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. Jacquot Schwertzer, administrateur exécutif, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2021.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Mme. Michèle Detaille, administrateur non-exécutif, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2021.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. Grégoire Chertok, administrateur non-exécutif, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2021.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. Jacques Elvinger, administrateur non-exécutif, pour une durée de deux ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2020.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. Jürgen Vanselow, administrateur non-exécutif, pour une durée deux ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2020.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. Jo Santino, administrateur exécutif, pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2019.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

5. Nominations statutaires (suite)

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. Frank Wagener, administrateur non-exécutif, pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2019.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. Pierre Drion, administrateur non-exécutif, pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2019.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

5.2 Proposition de nomination d'un nouvel administrateur

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve la nomination de Mme Madeleine Jahr, administrateur non-exécutif et indépendant, en remplacement de Ernst-Wilhelm Contzen, pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2021.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

5.3 Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte arrive à échéance le 30 avril 2018.

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve la nomination de la société Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2019.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

6. Décharge à donner aux administrateurs

6.1. Proposition de décision : L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2017.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

7. Rémunérations des administrateurs et des membres des Comités spécialisés

7.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux administrateurs, au titre de l'exercice 2018, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour :

- Une indemnité annuelle fixe brute augmentée de € 40.000 à € 45.000 par administrateur et de € 65.000 à € 70.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et ;
- Un jeton de présence inchangé de € 2.500 par administrateur et de € 5.000 au président, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

N.B. : Luxempart prend en charge la TVA de 17% sur la rémunération des administrateurs.

pour		contre		abstention	
------	--	--------	--	------------	--

7.2 Rémunération des membres des Comités spécialisés

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux membres non-exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit ; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence inchangé de € 2.500 par membre et de € 5.000 pour le président.

N.B. : Le Conseil d'administration a décidé que Luxempart prendrait en charge la TVA de 17% sur la rémunération des administrateurs.

pour		contre		abstention	
------	--	--------	--	------------	--

8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquies ses propres actions

8.1 Proposition de décision : L'Assemblée autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et approuve les modalités de rachat suivantes :

- Le pair comptable des actions rachetées, y compris les actions que la Société aurait acquises antérieurement et qu'elle a toujours en portefeuille, ne pourra dépasser 30% du capital souscrit ;
- L'autorisation est valable à compter du 30 avril 2018 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires ayant lieu en 2019 ;
- Prix minimum par action : € 1,00 Prix maximum par action : € 75,00.

pour		contre		abstention	
------	--	--------	--	------------	--

Les modalités de cette autorisation sont inchangées par rapport à 2017.

Le mandataire peut :

- assister à cette réunion et à toute autre qui aurait lieu ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait délibérer valablement ;
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes se rapportant à l'ordre du jour ;
- signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux, passer et signer tous actes et, en général, faire le nécessaire.

_____, le _____ 2018

(Signature)

NB :

- La signature doit être précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"
- Les pouvoirs d'un usufruitier et d'un nu-proprétaire ne sont valables que conjointement et établis au nom d'un même mandataire

(*) Biffer ce qui ne convient pas

(**) Dans la procuration, il vous est loisible d'indiquer vos instructions de vote en cochant les cases de votre choix. En cas de mandat en blanc, Luxempart S.A. se chargera de désigner un mandataire qui vous représentera à l'Assemblée et qui émettra vos votes selon vos instructions. Il vous suffit d'indiquer pour chaque point de l'ordre du jour qui sera soumis au vote, si vous êtes en faveur de la proposition ou contre, ou si vous souhaitez vous abstenir. Si vous ne remplissez pas les cases à cet effet, et que vous avez laissé la procuration en blanc, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.